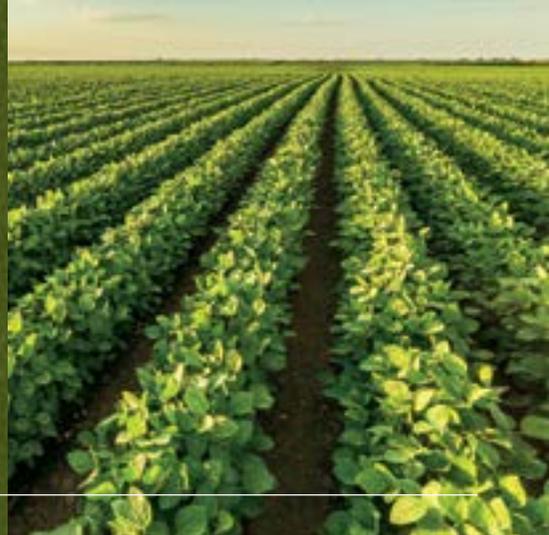


# VOLTA®

UN HERBICIDE SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION  
EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES À  
FEUILLES LARGES.



## CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Un herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges économique dans un format facile d'emploi.
- Un excellent produit d'association pour les champs de soja.
- Il procure un mode d'action supplémentaire pour faciliter la suppression des mauvaises herbes difficiles à éliminer sans restriction de réensemencement supplémentaire.
- Une formule à faible dose d'emploi.

## PRINCIPALES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

*Les mauvaises herbes doivent faire moins de 10 cm de hauteur et/ou de largeur*

### Soja, à raison de 2,2 g par acre seulement :

Renouée persicaire  
Amarante à racine rouge  
Moutarde des champs

### Soja, à raison de 3,2 g par acre seulement :

Chénopode blanc  
Abutilon

### Céréales et canola Clearfield, à raison de 8 g par acre seulement :

Renouée annuelle  
(renouée scabre, renouée persicaire)  
Ortie royale  
Chénopode blanc  
Soude roulante  
Spargoute des champs  
Saponaire des vaches  
Céraiste (1 à 6 feuilles)  
Amarante à racine rouge  
Tabouret des champs  
Canola spontané  
(variétés non tolérantes à  
Clearfield ou à la SU)  
Renouée liseron

## PRINCIPALES CULTURES

Soja, blé, orge, avoine, canola  
Clearfield®

## PRINCIPE ACTIF

Thifensulfuron-méthyle

## CLASSE CHIMIQUE

Sulfonylurée

## FORMULATION

75 % WDG

## COMPARABLE À

Pinnacle®

## MODE D'ACTION

Inhibiteur de l'ALS

## EMBALLAGE

10 bouteilles de 324 g

## NUMÉRO D'HOMOLOGATION

33178



◀ Consulter l'étiquette pour la liste complète des mauvaises herbes supprimées, les directives d'application détaillées et les restrictions.

© 2024 Albaugh SARL. Tous droits réservés. Albaugh, le logo A et Volta sont des marques déposées d'Albaugh SARL. Clearfield est une marque déposée de BASF. Pinnacle est une marque déposée de FMC. TOUJOURS LIRE ET SUIVRE LE MODE D'EMPLOI SUR L'ÉTIQUETTE DU PESTICIDE.

L'utilisation d'un pesticide de façon non conforme aux recommandations sur son étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.